



PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ANIMATIONS DU RAM DE VILLEDIEU INTERCOM RENTREE SEPTEMBRE 2020

CONTEXTE

Ce protocole d'accueil lors des animations RAM se base sur les recommandations émises dans le guide ministériel Covid-19 – Modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020 du 25 août 2020. Selon l'évolution de la situation sanitaire, des modifications pourront être apportées toujours en lien avec les autorités sanitaires (Ministère, ARS, Pmi).

OBJECTIFS

Cette proposition de reprise a été pensée dans le respect des mesures barrières mais aussi comme une reprise en douceur. En effet après plusieurs mois sans collectivité, le retour peut être plus difficile. Se réapproprier les lieux, les personnes tout cela sans compter les nouvelles contraintes liées au port du masque, les gestes barrières et la crainte partagée par certaines assistantes maternelles et/ou familles de fréquenter à nouveau des lieux collectifs fermés. Cette proposition a pour objectif de permettre une reprise en tenant compte du contexte et en misant sur un accompagnement personnalisé par l'accueil en petits groupes.

PRINCIPES GENERAUX

- Accueil 2 groupes par matinée sur 2 créneaux d'une heure par matinée
 - 9h-10h et 10h30-11h30 :
 - Lundi et Jeudi : Vlp
 - Mardi et Vendredi : Percy
 - 1 groupe le Jeudi à St-Pois 10h-11h
- Maximum de 15 personnes (adultes et enfants) présentes en même temps
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes (chaque assistante maternelle doit venir avec son masque)
- Sur inscription
- Fin des accueils de parents sur Villedieu et St-Pois



ORGANISATION

- Avant l'arrivée des participants :
 - Aération de la pièce
 - Désinfection du plan de change
 - Matériel de désinfection à disposition du plan de change
 - Mise à disposition de gel hydro alcoolique
 - Installation de la salle d'activité : réduction du nombre de jouets mis à disposition
 - Préparation d'une activité
- Lors de l'accueil des participants :
 - Respect des règles de distanciation (1m) entre adultes
 - Lavage des mains des assistantes maternelles et des enfants
 - Port du masque obligatoire pour tous les adultes
 - Pas d'embrassade
 - Sur chaussures à disposition
 - Echange avec l'animatrice pour s'assurer de la bonne forme de chacun (si doute demande de quitter le lieu)
- Pendant l'activité :
 - Respect des règles de distanciation (1m) entre adultes
 - Proposition d'activité selon les besoins des enfants
 - Echanges avec les assistantes maternelles
 - Lavage des mains :
 - Avant et après chaque change ou passage d'un enfant aux toilettes ;
 - Avant et après tout passage aux toilettes du professionnel ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
 - Après avoir mouché un enfant
- A la fin de l'accueil :
 - Respect des règles de distanciation (1m) entre adultes
 - Retrait des sur chaussures et mise dans un bac prévu à cet effet pour lavage par la structure
 - Lavage des mains des assistantes maternelles et des enfants avant de quitter le lieu
 - Mise en bac des jouets et jeux d'éveil utilisés pour lavage en machine dans un bac prévu à cet effet
 - Aération des pièces
 - Nettoyage et désinfection des petites surfaces (tapis sol, coin dinette, tables, blocs motricité)
 - Réinstallation de jouets et jeux d'éveil « propres »
- A la fin de la matinée :
 - Aération des pièces
 - Mise en bac des jouets et jeux d'éveil utilisés pour lavage en machine dans un bac prévu à cet effet
 - Lavage du linge

INFORMATION SUR LE LAVAGE DES MAINS POUR LES ENFANTS

Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon. Les solutions hydro-alcooliques sont d'utilisation complexe chez le jeune enfant. Il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire. Il importe de prendre en considération ce risque dans l'organisation du lavage des mains et de s'assurer que les enfants n'aient jamais accès aux produits hydro-alcooliques.

INSCRIPTION

Afin de garantir le nombre limité de personnes, le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et de proposer un accueil de qualité, la présence aux animations ne pourra se faire qu'après inscription.

Un planning à la quinzaine sera envoyé par mail aux assistantes maternelles afin qu'elles indiquent leurs possibilités de présence et le nombre d'enfants prévu. Une inscription sur plusieurs créneaux horaires est possible. En fonction des retours, l'équipe du RAM établira un planning de présence en favorisant la venue de chaque assistante maternelle au minimum 1 fois/semaine. Une fois le planning établi l'information sera envoyée aux assistantes maternelles par mail.

REGLES A RESPECTER POUR BRISER LES CHAINES DE CONTAMINATION

Une réaction rapide en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 est une clef de l'endiguement du virus : elle permet de briser les chaînes de contamination.

- Les assistantes maternelles sont invitées à ne pas se rendre sur le lieu d'animation si :
 - o Elles présentent ou si l'un des enfants présente des symptômes.
 - o Un des parents présente des symptômes.
 - o Elles, si l'un des enfants ou si l'un des parents a été en contact avec une personne présentant des symptômes et/ou ayant été testée positive au Covid-19.
 - o Alerter obligatoirement le service du RAM si des symptômes apparaissent après un temps de présence à un atelier d'éveil (professionnels, enfants ou parents).

Parents et professionnels sont appelés à jouer un rôle majeur dans ce dispositif de repérage précoce : leur attention constante, leurs réponses adaptées en cas de symptômes ainsi que leur collaboration avec les équipes de l'Agence Régionale de Santé et des plateformes Covid-19 de l'Assurance Maladie sont absolument nécessaires.

Chez l'enfant :

Il convient d'être attentif à toute apparition de symptômes chez les enfants accueillis. Les enfants de moins de trois ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, renforcée pour les nourrissons de moins d'un an et particulièrement pour ceux de moins de six mois présentant des facteurs de risque (notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée). Dans ce cas, l'accueil de l'enfant se fait sur avis médical.

Chez l'enfant, la fièvre peut être le seul symptôme du Covid-19. Il peut y avoir également la toux, des difficultés respiratoires, des troubles digestifs ou une altération de l'état général. Tous les jours, les parents sont invités à être attentifs à l'apparition de tels symptômes. Ils prennent en particulier la température de leurs enfants en cas de symptômes ou de sensation de fièvre avant de se

rendre chez l'assistante maternelle. **Si l'enfant a de la fièvre (température supérieure à 38°), les parents doivent le garder au domicile, ne pas le confier et consulter un médecin sans délais.**

Chez les professionnels

Chaque professionnel est très attentif pour lui-même à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin dès que possible et ne pas se rendre sur son lieu de travail. Le médecin pourra notamment prescrire un test de dépistage.

Chaque professionnel est invité à prendre sa température deux fois par jour : le matin avant de commencer à travailler et le soir une fois la journée terminée.